

La crise des ministères dans l'Église

La renonciation du pape Benoît XVI à sa charge de pontife romain est un événement important ; en particulier pour la théologie des ministères dans l'Église catholique et pas seulement pour la charge de Souverain Pontife.

Jean-Michel Maladamé

des fonctions ou plus exactement des services. Ce sont des charges ou responsabilités qui supposent compétence et disponibilité, formation et renouvellement selon les nécessités de leur accomplissement.

Cette perspective permet de sortir de la sacralisation exprimée par le contresens dans l'interprétation des paroles du psaume « *tu es sacerdos in aeternum* » (« *tu es prêtre pour l'éternité* ») ; elle se rapporte au Christ et à personne d'autre ! La tradition thomiste (défendue par des figures aussi éminentes que le Père Congar ou Jacques Maritain) privilégie la fonction et la charge - laissant aux vœux de type monastique leur statut spécifique. La démarche de Benoît XVI s'inscrit dans cette tradition et elle permet de replacer la théologie des ministères sur ses bases apostoliques.

Qui ne voit que cette théologie permettrait de sortir l'Église catholique de la crise actuelle des ministères ? Elle permettrait en effet de reconnaître la valeur des ministères accomplis par

des personnes qui n'assument pas les exigences d'un vœu de religion (en premier lieu, le célibat). Elle permettrait aussi de reconnaître que bien des missions confiées à des laïcs relèvent du sacrement de l'ordre (comme service ou diaconie) et encore d'envisager d'autres formes de ministère ordonné, de manière à prendre en compte les mutations de civilisation - comme le fait que des charges jadis réservées aux hommes soient assumées par des femmes. La question du statut des prêtres a été écartée des débats conciliaires par le pape Paul VI qui craignait que l'on débâte publiquement des échecs et des fautes du clergé. La crise du clergé dans les années qui ont suivi le concile a montré que c'était une erreur ; le pape Benoît XVI a eu le triste devoir d'en assumer les humiliantes conséquences. Il serait temps de reposer la question des ministères sereinement, en faisant droit à toute la Tradition de l'Église. □

(Jean-Michel Maladamé est dominicain)



Le retrait d'une charge si lourde peut en effet paraître pour un acte de simple bon sens. Quand quelqu'un se trouve dans l'incapacité de remplir une tâche, il est normal qu'il y renonce ou soit remplacé. Pourquoi l'étonnement de beaucoup ? On dit que ce n'est pas arrivé depuis fort longtemps - sans doute ! La raison me semble plus profonde : c'est une rupture avec la théologie dominante du sacerdoce dans l'Église catholique. L'ordination a été comprise comme une consécration qui met à part de la condition humaine et donc comme le passage à un statut ontologique irréversible. Or cette théologie, qui a fondé la « spiritualité sacerdotale » dominante depuis la fondation des séminaires au XVII^e siècle en application des décisions du Concile de Trente, n'est pas la seule dans la Tradition chrétienne. Il est une autre manière de voir les choses ; elle est plus traditionnelle, puisqu'elle est présente dans le Nouveau Testament. Les ministères y sont

Urbi et Orbi

La pédophilie s'invite au Conclave

Rik Devillé est un curé à la retraite, il aura 69 ans cette année. Il est prêtre dans le Brabant flamand, archidiocèse de Malines-Bruxelles, donc néerlandophone. Presque depuis son ordination, avec un courage et une constance remarquables, il fait preuve d'un engagement critique et obstiné vis-à-vis de l'Église.

Son premier livre *De laatste diktatuur* traduit en Français *La Dernière Dictature* était consacré au Vatican qu'il dénonçait comme une anti-démocratie, le dernier régime en Europe de cette espèce, après que la Biélorussie ait commencé à évoluer.

Au moment mémorable des aveux de Roger Van Gelhuwe, l'évêque pédophile de Bruges, il avait durement interpellé le cardinal archevêque Godfried Danneels sur un certain nombre de cas semblables dans le clergé belge. Il accusait alors le cardinal, pourtant considéré comme libéral, ami de Martini, d'avoir dissimulé à la justice de nombreux délinquants sexuels. Il dit en avoir recensé plusieurs centaines dans le pays. Il avait fini par persuader un juge d'instruction d'investiguer dans les archives de l'archevêché, jusqu'à pratiquer des forages avec introduction de caméras dans des tombes de chanoines. On savait le cardinal très consensuel et éminemment soucieux de protéger l'Église, mais pas dissimulateur à ce point. L'instruction a d'ailleurs tourné court, d'autant que la prescription jouait alors pour bon nombre de cas. Actuellement, Rik Devillé a fondé une association « *Mensenrechten in de Kerk* », les « droits de l'homme dans l'Église » qui vient de prendre position en vue d'empêcher le cardinal Danneels de participer au conclave, en raison de son incurie dans les problèmes de pédophilie, et liant ainsi son cas à celui du cardinal américain Mahoni.

S'il faut ajouter cela aux éventuelles « révélations » de la commission des trois cardinaux attachée à l'examen du « *Vatileaks* », qui concerneraient principalement la vie sexuelle de nombreux membres de la Curie, on est en droit de se demander combien de cardinaux on pourra encore finalement rassembler pour ouvrir un conclave ! □ **Jacques Meurice**